


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 06/2022

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
 Reçu en préfecture le 24/03/2022
 Affiché le 
 ID : 025-212500482-20220316-2022DELIB06-DE

<p>DATE DE CONVOCATION : 09/03/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux le seize mars à vingt heures quarante,</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire</p> <p><i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine.</p> <p><i>Étaient représentés :</i> LOUYS Jean-Pierre, CONTET Jean-Pierre, DEVAUX Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, DURY Bernard, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.</p> <p><i>Procurations données :</i> LOUYS Jean-Pierre a donné procuration à RADREAU Sophie, CONTET Jean-Pierre a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, DEVAUX Cloé a donné procuration à HERGAS Jasmine, REBOUH Mehdi a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, DURY Bernard a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, PLANÇON Aurélie a donné procuration à ATAR Nathalie.</p> <p>Jean-Pierre POIVEY est nommé secrétaire de séance.</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 16/03/2022</p>	
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 8</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i></p>	
<p>OBJET :</p> <p><i>Prolongation de la mission de Conseil en Énergie Partagé (CEP)</i></p>	
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	

Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial et de la transition écologique, Pays de Montbéliard Agglomération propose à ses communes membres, depuis avril 2010, un service de Conseil en Énergie Partagé dont le principe est la mise à disposition des communes d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP ».

Les missions sont notamment :

- la gestion comptable des fluides à l'aide de bilans annuels et le suivi par tableaux de bord,
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie,
- le suivi des marchés du groupement régional Bourgogne Franche-Comté pour la fourniture d'énergie,
- le diagnostic avec préconisations de travaux ou d'interventions techniques,
- l'assistance technique et administrative lors des projets de rénovation ou de construction,
- l'accompagnement dans les actions réglementaires à mettre en œuvre,
- la sensibilisation des élus, techniciens et usagers des bâtiments communaux.

Depuis 2019, un second CEP est déployé par le Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs (SYDED) à destination des 54 communes de moins de 2000 habitants de PMA, représentant une population de 34 668 habitants.

Ainsi, le CEP actuel de PMA continue d'apporter son expertise à 15 communes de plus de 2000 habitants de PMA constituant une population de 57 472 habitants, et se charge également de la gestion énergétique du patrimoine propre de la Communauté d'agglomération tout en apportant son expertise technique aux projets qui y sont menés et sa contribution au Plan climat-air-énergie territorial.

Seules les villes de Montbéliard, Audincourt et Valentigney, disposant déjà de cette compétence en interne, ne souhaitent pas bénéficier de ce service.

Malgré l'arrêt des financements des partenaires publics depuis 2019, il avait été acté en Conseil Communautaire du 21 mars 2019 de maintenir une participation financière des communes identique aux périodes précédentes, soit 0,22 € par habitant et par an.

Le Bureau Communautaire du 13 janvier 2022 a décidé de conserver ce même plan de financement pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et avoir délibéré, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

Décide :

- de reconduire l'adhésion de la Commune à la mission « Conseil en Énergie Partagé » pour une durée de trois ans du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025, pour un montant annuel de 0,22 € par habitant et par an ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré à Bavans, le 16/03/2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

La Maire,

Sophie RADREAU

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 025-212500482-20220316-2022DELIB06-DE

